



Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats

motion

Pour une collaboration revalorisée, avec et par l'IA

La FNUJA, réunie en Congrès à Bordeaux du 28 au 31 mai 2025 ;

Vu les motions du Congrès de Guadeloupe du 19 mai 2023 intitulées « intelligence artificielle » et « Le Parcours collaboration libérale » ;

Vu la motion de congrès d'Aix-en-Provence « l'intelligence artificielle : un guide des bonnes pratiques » du 7 au 9 mai 2024 ;

Vu la motion du Comité décentralisé de Marseille du 5 avril 2025 intitulée « Intégration et utilisation de l'IA dans la collaboration libérale » ;

Vu la motion du Congrès de Guadeloupe du 19 mai 2023 intitulée « Le Parcours collaboration libérale » ;

CONSTATE le développement croissant des outils d'intelligence artificielle au bénéfice de l'avocat et leur intégration progressive dans la pratique professionnelle ;

S'INQUIÈTE de l'émergence d'une logique de substitution des collaborateurs libéraux par des outils d'intelligence artificielle, sur la base d'une simple approche de rendement et de réduction des coûts ;

RAPPELLE que la collaboration doit permettre l'apprentissage progressif, la montée en compétence, la transmission du savoir-faire et la constitution d'une clientèle personnelle ;

RAPPELLE que les outils d'intelligence artificielle ne sont que des outils au service de l'avocat, et que leur mise en œuvre doit se faire au service de l'humain ;

RÉAFFIRME son attachement à la collaboration comme modèle d'exercice équilibré, garant de l'accès à la profession, du renouvellement du barreau et de la transmission des valeurs essentielles de l'avocature ;

En conséquence,

ALERTE sur les risques que ferait peser une substitution massive des collaborateurs par l'IA sur l'attractivité de la profession, la diversité des parcours, la formation initiale et continue, la cohésion des structures d'exercice, ainsi que sur la pérennité de la profession et de notre système de retraite ;

APPELLE les cabinets à faire un usage raisonné et responsable de l'IA, en tant qu'outil au service de la stratégie juridique, l'avocat devant rester pleinement au cœur de la réflexion et de la production intellectuelle ;

SOUHAITE que la profession s'engage vers une sobriété numérique, notamment dans le cadre de la collaboration, en promouvant des usages modérés, éthiques et durables des technologies dans une perspective de responsabilité environnementale partagée ;

APPELLE le CNB, les ordres et l'ensemble de la profession à œuvrer pour que la collaboration demeure un mode d'exercice professionnel vertueux, où l'innovation technologique s'accompagne d'un engagement renouvelé pour la formation, la transmission et l'éthique de notre profession.